



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [ICSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

T 418.549.8523 F 418.549.9966 ses@lacsq.org ses-csq.com 895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

19 juin 2025 ■ Vol. 53 # 22



Le mot du président

Vous êtes dans le dernier droit pour clore cette année scolaire on ne peut plus particulière et où l'on peut dire qu'elle finit encore une fois dans l'incertitude, les inquiétudes et l'incompréhension avec les dernières nouvelles touchant les coupes en éducation.

Avec le gouvernement de la CAQ, on peut dire, rarement surpris, toujours déçu. Que l'on soit d'accord ou non avec certaines des orientations de M. Drainville on ne peut que constater qu'avec le vouvoiement, le cellulaire, le plan de lutte uniformisé contre l'intimidation, le code d'éthique prescrit, la limitation du droit de grève et tutti quanti, que clairement le ministre de l'Éducation et la CAQ en général veulent, se dirigent et agissent en fonction d'une homogénéisation, d'une standardisation du système d'éducation et force le réseau scolaire à marcher au pas.

On se rappelle que la CAQ s'est fait élire en voulant mettre le pouvoir aux mains des parents et des directions d'établissement en sabrant dans les commissions scolaires. Or, nous avons eu plutôt droit, comme en santé, à une centralisation des décisions à Québec. Ils ont remplacé les commissions scolaires par les CSS en rapatriant à Québec tout le pouvoir qu'ils ont enlevé au CSS et en ne descendant vers le bas que des grenailles.

On applique la même recette partout, et, pour ce faire, on se fie aux études probantes avec la saveur du moment. Au diable l'autonomie, oust les années d'expérience, on ne règle plus les exceptions, on impose à tous des solutions pour régler des situations inacceptables, mais somme toute isolées. Qui en pâtit? Bien sûr, le personnel du réseau scolaire, mais également les élèves par ricochet.

Nous avons un ministre et un premier ministre autoritaires qui clairoignent que ça va brasser, thème repris par la commission de la relève de la CAQ. Congrès à la suite duquel M. Drainville a dit que la relève a donné un bon coup de pied dans le nid de guêpes. On attaque les syndicats, on attaque les travailleurs, car ils deviennent des boucs émissaires faciles à tous les maux de notre filet social. Il est évident, qu'après avoir gelé la taxe scolaire, qui amène un manque à gagner de plus de 610 M\$, qu'après avoir donné une baisse d'impôt qui ampute les revenus de l'État de milliard, que les finances publiques, en grand surplus à l'arrivée de la CAQ, n'arrivent plus. Alors quoi de plus facile que de dire que c'est la faute aux augmentations de salaire, à l'inefficacité des gestionnaires. La solution, on coupe 560 M\$ (ça dépasse en réalité le milliard) dont plus de 14 M\$ pour notre CSS, ça dépassera sûrement le 20 M\$ en comptant l'absence d'indexation pour certains postes budgétaires.

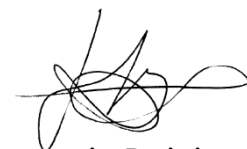
Faites-nous accroire, M. Drainville, essayez de nous assurer, M. Legault, qu'il n'y aura pas d'impact sur le service aux élèves. Malheureusement, comme dans bien d'autres secteurs, si le système dérape, Messieurs, les principaux responsables se sont vous.

Dernier tour de piste

Vous lisez mon dernier mot du président. En effet, après une carrière de 33 ans en éducation, dont 31 ans d'implication syndicale, 21 ans d'enseignement à l'éducation des adultes et 13 ans comme personne libérée au SES, je prends ma retraite le 30 juin 2025. C'est une grosse étape dans la vie d'un travailleur, d'une certaine manière un saut dans l'inconnu, assez particulier comme sensation. Ceux qui l'ont vécu ou qui quittent en même temps que moi doivent bien me comprendre.

Je quitte des fonctions, un travail, qui malgré tous les aléas y étant reliés, m'a rempli de satisfaction. Vous représentez devant l'employeur ou devant les médias a été un honneur pour moi. Tâche que j'ai essayé de remplir du mieux possible. J'ai eu le privilège de travailler sous la présidence d'Aline et côtoyer comme conseiller et conseillères Lise Belley, Marc Gagnon, Julie Boucher, Christine Gilbert, Isabelle Houde, Julie Gagné et enfin Marie-Ève Bouchard et à l'administration, j'ai brièvement travaillé avec Lise Tremblay et Hélène Girard pour terminer ma carrière aux côtés d'Isabelle Langlois. Au 1^{er} juillet, je laisserai mon bureau à la nouvelle présidente, Mme Mélanie Giard, je vous laisse entre de bonnes mains.

Salut!

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-François Boivin, président

Sécurité d'emploi 2025-2026

À la suite du mouvement volontaire du 12 juin, voici les postes qui sont demeurés et qui seront offerts à la séance d'affectation. C'est le portrait actuel.

Il peut y avoir d'autres ouvertures ou encore des fermetures selon la variation de la clientèle.

Champ 01, *primaire*

7 postes École/commission

Champ 03, *primaire*

1 poste à St-Joseph

1 poste à de la Pulperie

3 postes à Jean-Fortin/La Source

1 poste à Fréchette

1 poste à Médéric-Gravel

Champ 04 (anglais), *primaire*

2 postes École/commission

Champ 06 (musique), *primaire*

2 postes École/commission

Champ 07 (Arts), *primaire*

2 postes École/commission

Champ 10 (musique), *secondaire*

1 poste à l'Odyssée

1 poste à Charles-Gravel

Champ 12 (français), *secondaire*

1 poste à l'Odyssée

1 poste à Des Grandes-Marées

Champ 13A (math), *secondaire*

1 poste à Fréchette (math-science)

2 postes à l'Odyssée

1 poste à Charles-Gravel

Champ 14 (CCQ), *secondaire*

1 poste à Charles-Gravel

Champ 17 (univers social), *secondaire*

1 poste à L'Odyssée

1 poste à Des Grandes-Marées

La **2^e séance de mouvement volontaire** aura lieu après le 1^{er} décembre. La date vous sera transmise ultérieurement. Pour participer au 2^e mouvement volontaire, vous devez avoir participé au premier mouvement. Seules ces personnes recevront leur invitation au moment opportun.

Modifications apportées au régime pédagogique

Renforcement du civisme

Intégration du civisme dans la section des services complémentaires du régime pédagogique

Grille-matières parcours FMSS

Réduction de 25 heures de français et de 25 heures en mathématique pour dégager 50 heures du temps non réparti à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMSS)

Compétences au préscolaire

Évaluation de compétences développementales plutôt que de compétences disciplinaires pour l'éducation préscolaire

Annualisation du bulletin

Modification qui abolit l'organisation par cycle. Dorénavant, la décision du passage d'un cycle à l'autre s'appuie sur le dernier bulletin de chaque année scolaire du cycle. Pour le second cycle du secondaire, le passage d'une année à l'autre s'effectue par matière.

Assurance collective

Fin de contrat et assurances Beneva

Les enseignants dont les contrats se terminent en mai, juin, juillet ou août bénéficieront de leur protection d'assurances collectives et continueront d'être couverts jusqu'au 31 août de la même année.

Comme l'indique la note de service du CSS, cette année, la prime d'assurance collective avec Beneva pour la période estivale sera prélevée en totalité sur la paie du 19 juin 2025. Pour toute question ou pour de plus amples informations concernant ce prélèvement, nous vous invitons à communiquer avec Beneva au 1-877-651-8080.

Après cette date, la loi sur l'assurance médicaments oblige les bénéficiaires à conserver leur protection d'assurance médicaments pour une période de 50 jours supplémentaires.

Vous retrouverez aussi des informations dans le guide sur les assurances collectives pour les personnes à statut précaire qui est disponible sur notre site Internet : [Mes protections en assurance collective](#).

Général

Paie pendant la période estivale

Depuis plusieurs années, le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay prélève un montant sur chaque paie pour que les enseignants soient rémunérés durant toute l'année. Ce système s'appelle l'ajustement 10 mois. Les montants se cumulent même si vous êtes en assurance salaire courte durée, en congé de maladie, de maternité ou de retrait préventif. Ces montants cumulés vous permettent donc de recevoir des paiements pendant la période estivale, les congés mobiles et les jours fériés.

La seule différence dans ce fonctionnement est entre les enseignants réguliers à temps plein et ceux à statut précaire détenant un contrat à temps partiel. La somme cumulée pour un enseignant à temps plein (E1-E2) sera répartie pendant l'été, donc ceux-ci reçoivent des montants en continu pendant l'été. Pour les enseignants à statut précaire à contrat à temps partiel, la somme totale du montant accumulé est versée à la fin de l'année scolaire si leur contrat se termine le 30 juin ou à la fin de chaque contrat durant l'année.

Peu importe votre statut, que vous soyez absent pour cause de maladie ou non du travail, vous recevrez votre ajustement 10 mois.

De plus, vous pourriez recevoir un dépôt supplémentaire le 3 juillet si vous avez droit à des montants pour dépassement d'élèves ou un remboursement de la banque de congés de maladie monnayables pour 24-25. Par contre, contrairement à l'ajustement 10 mois, ce montant doit être déclaré à l'assurance-emploi ou au RQAP.

Bourses Maman va à l'école

Pour la première fois cette année nous avons participé aux bourses Maman va à l'école, qui se destinent aux jeunes mères poursuivant leurs études scolaires autant en FGA qu'en FP.

Nous avons eu le bonheur de remettre trois bourses de 500 \$, soit une à Mme Marie-Ève Fortin Fortin qui fréquente le CFGA, une bourse à Mme Noémy Tremblay en assistance dentaire au CFP l'Oasis et une troisième à Mme Chantal Hachez



Droit aux prestations régulières d'assurance-emploi après une période de prestations du RQAP

Le fait d'avoir bénéficié d'une longue période de prestations du RQAP (maternité et parentales) a parfois pour effet d'enlever le droit de recevoir des prestations régulières d'assurance-emploi.

Exemple :

- Mai 24 à mai 25 : 50 semaines de RQAP
- Fin juin 25 : fin de contrat
- Été 25 : refus assurance-emploi

En janvier 2022, Mouvement Action-Chômage de Montréal (MAC) a entrepris un recours contestant les dispositions actuelles et leur effet discriminatoire sur les femmes. Nous ne pouvons évidemment pas présumer du dénouement (probablement en Cour suprême), mais la CSQ est d'avis qu'il y a des chances raisonnables de succès.

En attendant, si vous croyez être concernée par cette problématique et afin de protéger vos droits éventuels, nous vous invitons à communiquer avec nous. Nous pourrions ainsi vous donner la marche à suivre.

Horaire d'été - 2025

Fête de la St-Jean-Baptiste : **24 juin 2025 – Bureaux fermés**

Horaire d'été : du 23 juin au 20 août 2025 inclusivement

Lundi au jeudi :	8 h à 12 h	13 h à 15 h 30
Vendredi :	8 h à 12 h	Fermé en après-midi

FERMETURE DU BUREAU

30 juin 2024 (15 h 30) au 12 août 2025 (inclusivement)

